



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/1039
portant composition de la commission d'organisation
de l'élection des juges au tribunal de commerce d'Auxerre**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code du commerce et notamment les articles L. 723-13 et R. 723-8 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0095 du 5 mai 2021 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2021/1009 du 11 octobre 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection au tribunal de commerce d'Auxerre ;

Vu l'ordonnance n°372/2021 du 27 septembre 2021 du premier président de la Cour d'appel de Paris ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : A l'occasion de l'élection des 22 novembre et 3 décembre 2021, il est institué une commission d'organisation des élections chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats.

Article 2 : La commission d'organisation de l'élection des juges au tribunal de commerce d'Auxerre est constituée comme suit :

Pour le 1^{er} tour du 22 novembre 2021 :

Présidente titulaire : Madame Anne-Laure MENESTRIER
Vice-présidente du Tribunal Judiciaire d'Auxerre

Présidente suppléante : Madame Sonia PALLIN,
Présidente du Tribunal Judiciaire d'Auxerre

Assesseur titulaire : Monsieur Jean-Patrick MESLOT
Juge au Tribunal Judiciaire d'Auxerre

Assesseur suppléante : Monsieur Pierre DOUCET
Juge au Tribunal Judiciaire d'Auxerre

Pour le 2nd tour du 3 décembre 2021 :

Présidente titulaire : Madame Anne-Laure MENESTRIER
Vice-présidente du Tribunal Judiciaire d'Auxerre

Présidente suppléante : Madame Sonia PALLIN,
Présidente du Tribunal Judiciaire d'Auxerre

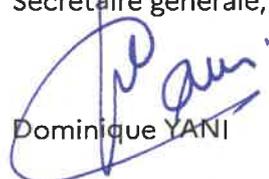
Assesseur titulaire : Monsieur Pierre DOUCET
Juge au Tribunal Judiciaire d'Auxerre

Assesseur suppléante : Monsieur Jean-Patrick MESLOT
Juge au Tribunal Judiciaire d'Auxerre

La commission procédera au dépouillement des votes le lundi 22 novembre 2021 à 9h15 au Palais de Justice d'Auxerre

Fait à Auxerre, le **14 OCT. 2021**

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Dominique YANI

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le président du tribunal de commerce d'Auxerre, le greffier du tribunal de commerce d'Auxerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.